



**Accord du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales
privé à but non lucratif n°2023-01 du 17 octobre 2023
visant à établir la liste des métiers et activités considérés
comme particulièrement exposés aux facteurs de risques professionnels
mentionnés au 1° du I de l'article L 4161-1 du Code du travail**

Préambule.

Le secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif souhaite s'engager paritairement dans la conduite d'une politique volontariste et globale en matière de prévention des risques professionnels. Dans cette perspective, le secteur souhaite d'ores et déjà se saisir de l'opportunité de négocier sur la liste des métiers et activités considérés comme particulièrement exposés aux risques professionnels mentionnés au 1° du I de l'article L 4161-1 du Code du travail créée par l'article 17 de la Loi de financement rectificative de la sécurité sociale (LFRSS) du 14 avril 2023.

Le présent accord a pour objet de créer cette liste de métiers et activités exposés à ces facteurs de risques professionnels précisément définis comme relevant des « contraintes physiques marquées » :

Cette négociation doit permettre aux structures du secteur, dont les métiers ou activités peuvent exposer aux risques identifiés, de bénéficier des financements dédiés à la prévention de ces derniers. Les travaux paritaires sur le référentiel pénibilité ont permis de prendre en compte la spécificité des expositions dans le secteur notamment concernant la manutention manuelle de charge et les postures pénibles dans le cadre de l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie.

Les partenaires sociaux s'engagent par ailleurs à négocier dès le quatrième trimestre 2023 pour construire une politique systémique, durable et efficiente de prévention pour le secteur.

Article 1^{er} : Champ d'application.

Le présent accord est applicable dans le champ dévolu au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif défini par l'avenant n°3 à l'accord 2005-03 du 18 février 2005.

Article 2 : Liste des métiers et activités exposés aux facteurs de risques du 1° du I de l'article L 4161-1 du code du travail.

Les partenaires sociaux considèrent qu'à la date du présent accord, les métiers et activités particulièrement exposés, au sens des dispositions du Code de la sécurité sociale et du Code du travail, telles que résultant de l'article 17 de la LFRSS du 14 avril 2023, aux facteurs de risques suivants : manutentions manuelles de charges, postures pénibles définies comme positions forcées des articulations et vibrations mécaniques, sont intégrés dans les tableaux ci-dessous.

Au titre des activités exposant aux facteurs ci-contre :	Manutention manuelle	Postures pénibles	Vibrations mécaniques
ACCOMPAGNEMENT ADULTES EN SITUATION DE DEPENDANCE DANS LES ACTES DE LA VIE COURANTE	Exposé	Exposé	Non exposé
ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR ET/OU PSYCHIQUE	Exposé	Exposé	Non exposé
TOILETTE A DOMICILE DE PERSONNES EN SITUATION DE DEPENDANCE	Exposé	Exposé	Non exposé
TOILETTE AU LIT SANS HABILLAGE	Exposé	Exposé	Non exposé
TOILETTE ET HABILLAGE PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE	Exposé	Exposé	Non exposé
TOILETTE ET HABILLAGE PERSONNE EN SEMIE AUTONOMIE	Exposé	Exposé	Non exposé
GESTION DE MATERIEL EN ERGOTHERAPIE	Exposé	Exposé	Non exposé
REEDUCATION EN ERGOTHERAPIE	Exposé	Exposé	Non exposé
REALISATION DE BILANS OSTEOARTICULAIRES	Exposé	Exposé	Non exposé
SOINS D'ORTHOPHONIE	Non exposé	Exposé	Non exposé
SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	Exposé	Exposé	Non exposé
SOINS INFIRMIERS EN ETABLISSEMENT	Exposé	Exposé	Non exposé
ALLOTISSEMENT CUISINE	Exposé	Exposé	Non exposé
DISTRIBUTION DES REPAS	Exposé	Exposé	Non exposé
ENTRETIEN COMPLET CHAMBRE HOSPITALISATION	Exposé	Exposé	Non exposé
ENTRETIEN DES LOCAUX	Exposé	Exposé	Non exposé
ENTRETIEN DU LINGE	Exposé	Exposé	Non exposé
ENTRETIEN DES LOCAUX PETITE ENFANCE	Exposé	Exposé	Non exposé
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	Exposé	Exposé	Exposé
GESTION DES DECHETS	Exposé	Exposé	Non exposé
LIVRAISON DE LINGE	Exposé	Exposé	Non exposé
LIVRAISON DES REPAS	Exposé	Exposé	Non exposé
NETTOYAGE DES ENDOSCOPES	Exposé	Non exposé	Non exposé
PLONGE CUISINE CENTRAL	Exposé	Exposé	Non exposé
PLONGE	Exposé	Exposé	Non exposé
REFECTION DES LITS	Exposé	Exposé	Non exposé
SERVICE DES REPAS EN SALLE	Exposé	Exposé	Non exposé
TRANSPORT DE PERSONNES	Exposé	Exposé	Non exposé